

## GRAND CONSEIL

**Motion Pierre-André Page/Charly Brönnimann**

042.03  
DIAF

### **Modification des critères d'application du fonds rural cantonal**

---

*(dépôt)*

En application du décret du 27 mai 1994 du fonds rural cantonal, nous demandons une modification des critères de ce fonds. Compte tenu de la sécheresse qui sévit depuis le printemps, nous demandons d'utiliser une partie du fonds de réserve pour permettre aux agriculteurs d'acquérir des fourrages indispensables à la survie de leur exploitation. Nous demandons que ce crédit soit attribué sur le même principe que les attributions actuelles. Par la même occasion nous demandons que le Conseil d'Etat modifie son règlement d'application concernant le remboursement des crédits d'investissement afin de surseoir au remboursement d'une année. Il est aussi important de permettre aux agriculteurs fortement touchés par la sécheresse dans les zones de grandes cultures de bénéficier de ce même soutien.

(Sig.) Pierre-André Page et Charly Brönnimann, députés  
et 10 cosignataires

(Développement : transmis séparément)

9 septembre 2003